



Le Conseil du Coton et de l'Anacarde

Le Conseil de Régulation, de Suivi et de Développement des Filières Coton et Anacarde



PRESENTATION DE LA FILIERE ANACARDE IVOIRIENNE

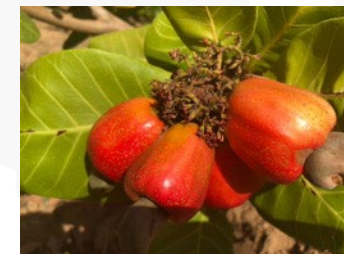




01 BILAN DE LA
CAMPAGNE 2021 

02 PERSPECTIVES
CAMPAGNE 2022 

03 POLITIQUE
GOUVERNEMENTALE 





Le Conseil du Coton et de l'Anacarde

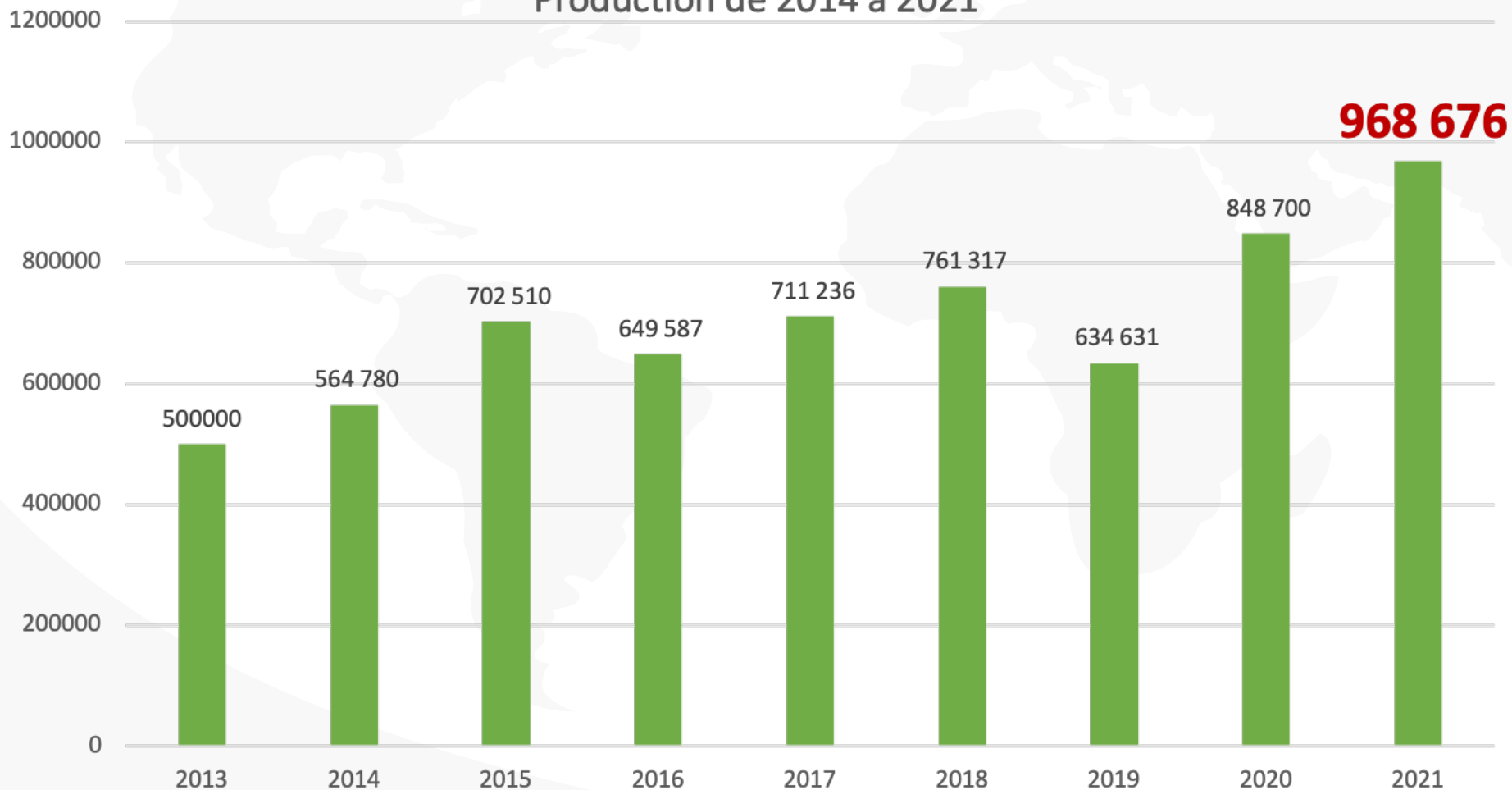
Le Conseil de Régulation, de Suivi et de Développement des Filières Coton et Anacarde

01

BILAN DE LA CAMPAGNE 2021



Production de 2014 à 2021



ENVIRON UN MILLIONS DE TONNES PRODUITES

Evolution : +94% entre 2014 et 2021

Evolution : +14% entre 2020 et 2021



Le Conseil du Coton et de l'Anacarde

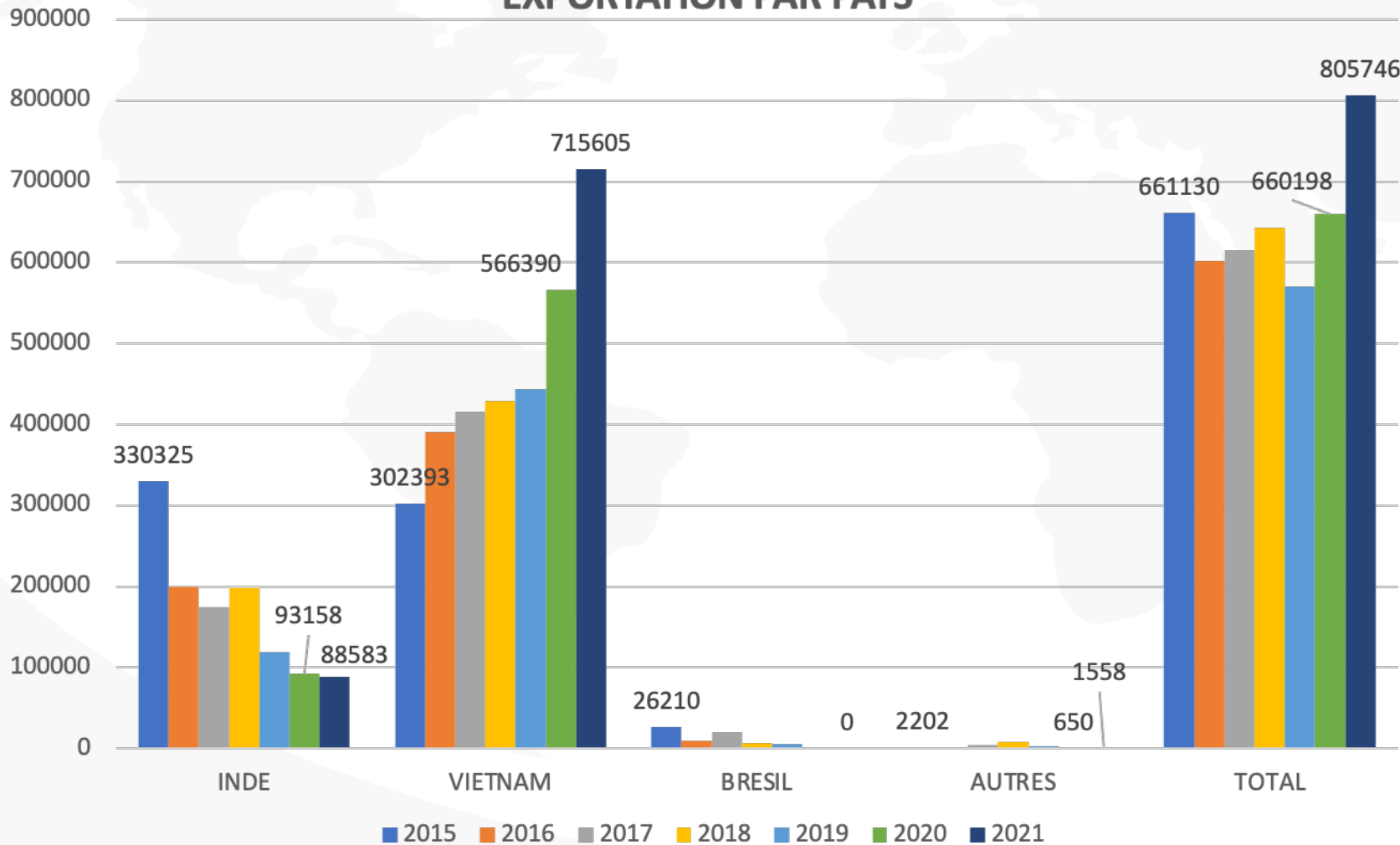
Le Conseil de Régulation, de Suivi et de Développement des Filières Coton et Anacarde

01

BILAN DE LA CAMPAGNE 2021



EXPORTATION PAR PAYS



805 746 (+13%) en 2021
Contre
660 198 en 2020

Vers l'Asie, l'Amérique du Sud et l'Afrique du nord



Le Conseil du Coton et de l'Anacarde

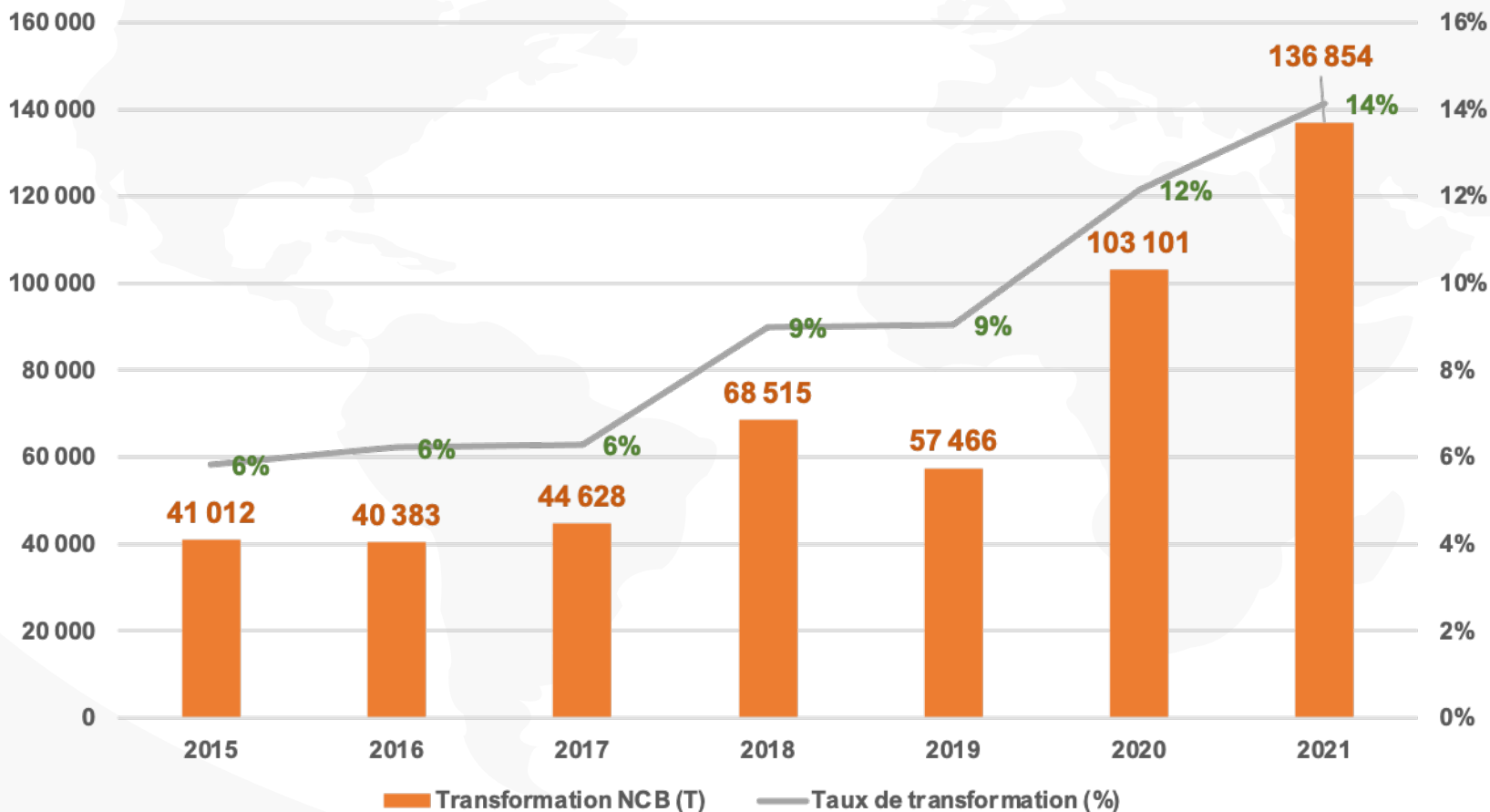
Le Conseil de Régulation, de Suivi et de Développement des Filières Coton et Anacarde

01

BILAN DE LA CAMPAGNE 2021



TRANSFORMATION NOIX DE CAJOU 2014-2021



136 854 (+33%) en 2021
Contre
103 101 en 2020

Vers l'Asie, l'Amérique du Sud et l'Afrique du nord

1^{er} Producteur mondial

1^{er} Transformateur Africain

3^{er} Transformateur mondial



- ❑ On dénombre une quarantaine (40) d'unités de transformation locale, d'une capacité **nominale de plus de 350 000 tonnes/an.**
- ❑ A celles-ci, s'ajoutent une dizaine de projets d'installation d'unités qui pourraient faire passer à l'horizon 2025, **la capacité nationale à 500 000 tonnes/an.**
- ❑ Le niveau de transformation est passé de l'ordre 6,2% de la production nationale en 2016 avec 40 383 tonnes de noix brutes transformées à 14,1% en 2021 avec **136 854 tonnes** réalisées par vingt-deux (22) unités de transformation.
- ❑ Les exportations d'amandes de cajou ont quant à elles doublé sur ce dernier quinquennat, passant de **8 197 tonnes en 2016 à 14 485 tonnes en 2020 et 30 022 en 2021.**



Le Conseil du Coton et de l'Anacarde

Le Conseil de Régulation, de Suivi et de Développement des Filières Coton et Anacarde

01

BILAN DE LA CAMPAGNE 2021



1-LE TAUX D'HUMIDITE ET LE KOR

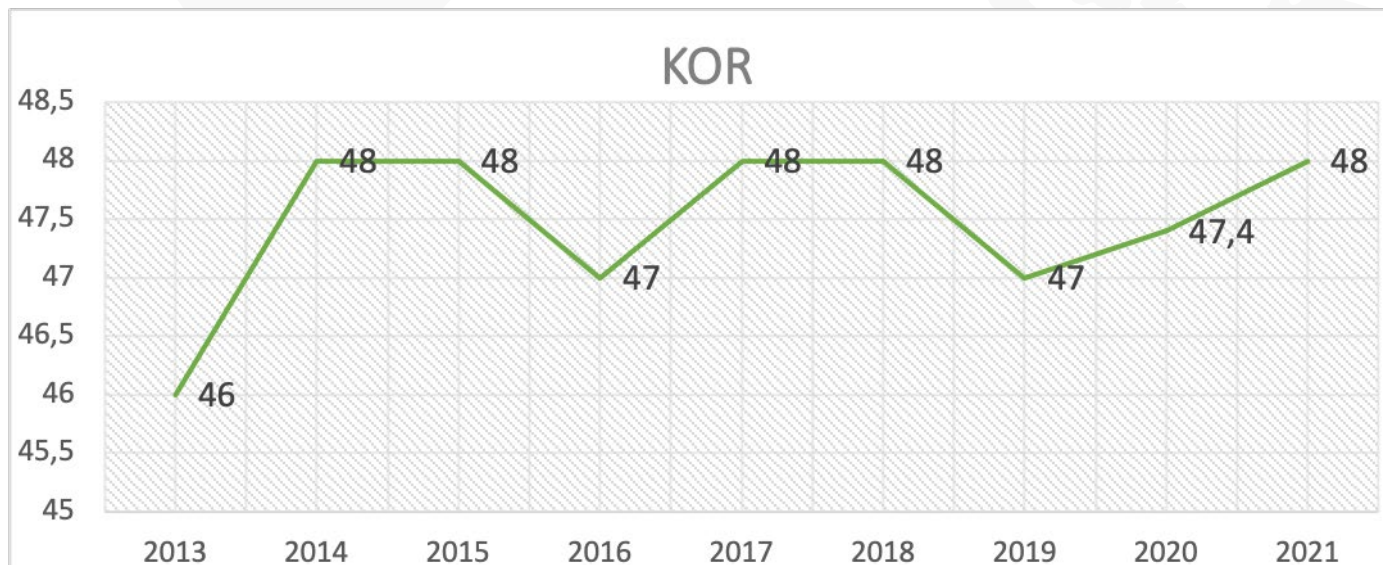
➤ Entre 2013 et 2021, le taux d'humidité est passé de 9,6 à 8,7

➤ Le KOR est 48 en 2021 contre 46 en 2013

Humidité



KOR





Le Conseil du Coton et de l'Anacarde

Le Conseil de Régulation, de Suivi et de Développement des Filières Coton et Anacarde

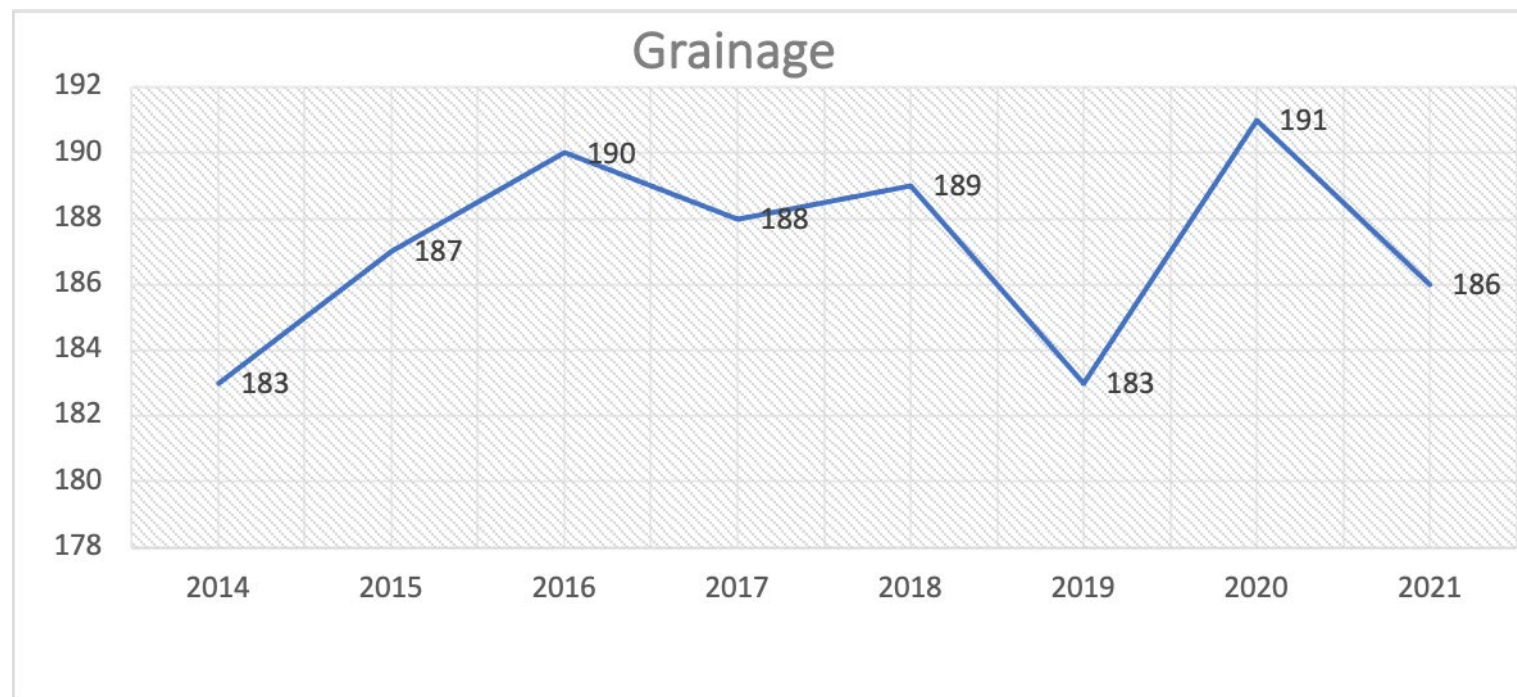
01

BILAN DE LA CAMPAGNE 2021



2-LE GRAINAGE ET LE TAUX DE DEFAT

➤ Un niveau de grainage stabilisé autour de 186:





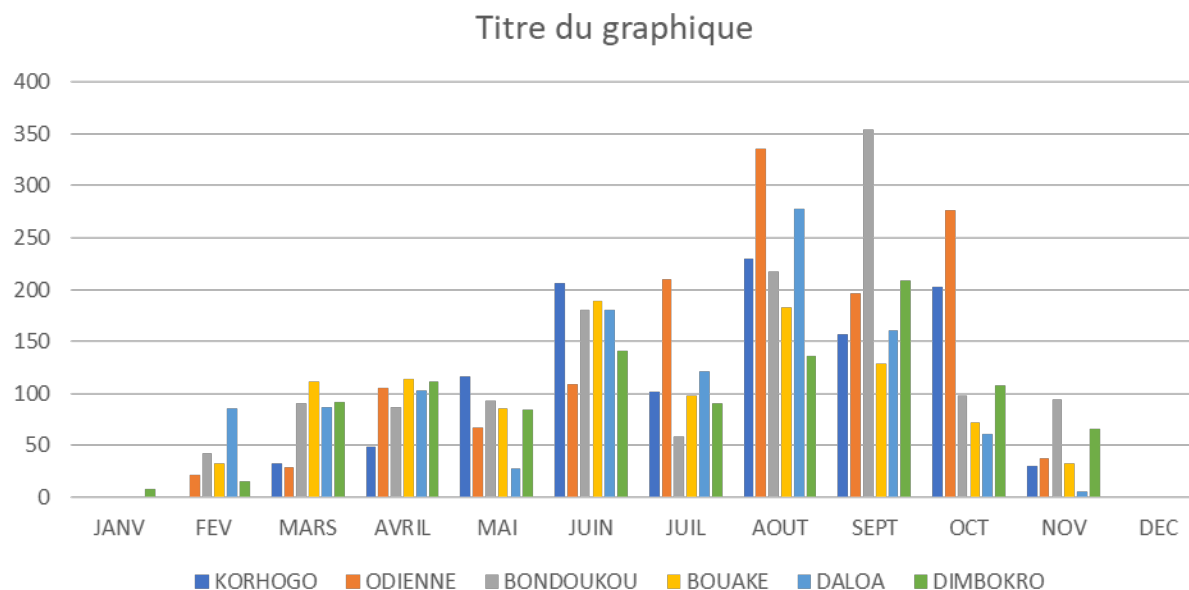
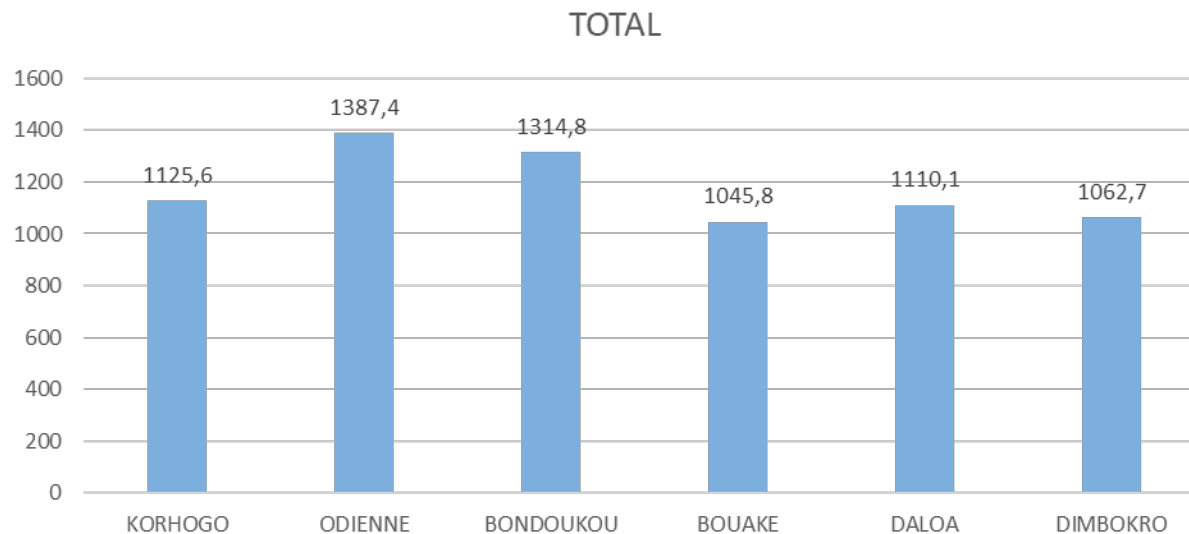
- Multiplication et diffusion de plants sélectionnés ;
- Mise en œuvre du Conseil agricole: plus de 300 000 producteurs formés aux BPA depuis 2014;
- Mise en œuvre du Programme National de Recherche sur l'Anacarde (PNRA);
- Mise en place de la plateforme qualité; des missions de sensibilisation réalisées toutes les années.
- Contrôle qualité dans les magasins intérieurs, les entrepôts portuaires et les unités de transformation;
- Mise à disposition des producteurs et des autres acteurs d'une double sacherie brousse et export propre à la filière anacarde.

Au cours de l'année 2021, la pluviométrie a été favorable à la production dans les zones de production d'anacarde notamment à:

Korhogo (Nord)
Odienné (Nord-Ouest)
Bondoukou (Nord-Est)
Bouaké (Centre)
Daloa (Centre-Ouest)
Dimbokro (Centre-Est)

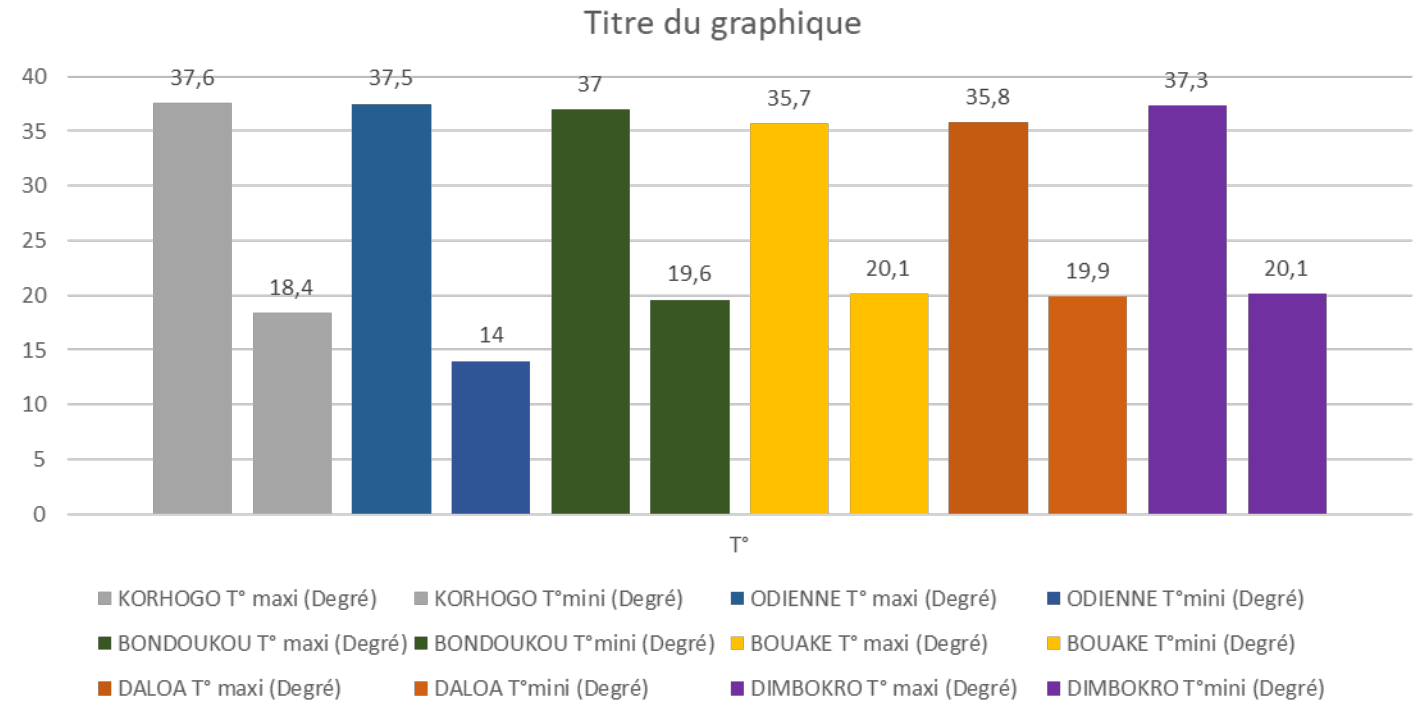
La quantité de pluie s'est située entre 1045 mm et 1387 mm; la phase végétative (entre Juillet et Octobre) a été suffisamment arrosée

Cela permet de croire au maintien de la tendance à la hausse de la récolte de 2022, si toutes les autres conditions sont réunies



Au niveau des températures, elles sont assez moyennes par rapport au besoins de l'anacardier (20 à 25°C dans la phase végétative et 25 à 35° dans la phase reproductive)

La température moyenne minimale est de 19° tandis que la moyenne des température maximale est de 36°



MESURES D'ENGAGEMENT DU GOUVERNEMENT A LA TRANSFORMATION



- Du Mécanisme de dépôt de garantie permettant aux industriels de mobiliser des financements auprès des banques pour l'acquisition de la matière première :
- De la Subvention de 400 F CFA par kilogramme d'amandes blanches et 150 F CFA par kilogramme d'amandes non-dépelliculées, produites et vendues :
 - De 2016 à 2021, au total **18,968 milliards de F CFA** ont été versés aux transformateurs locaux.
- Au titre de la subvention de 800 F CFA par kilogramme d'amandes blanches vendues ou exportées, mise en place en 2020 et 2021 par le Gouvernement pour aider les transformateurs à combler la perte de compétitivité liée aux effets de la Covid-19,

ce sont **9,12 milliards** de F CFA qui ont été décaissés au profit de quinze (15) unités industrielles.
- De la Signature de conventions État/Unités de transformation permettant de bénéficier de mesures incitatives complémentaires au code des investissements :
 - Ces mesures additionnelles, inscrites dans l'ordonnance n° **2019-587 du 03 juillet 2019**, portent sur des **avantages douaniers, fiscaux et parafiscaux**. Introduite en 2019, la convention a été signée par **35 unités de transformation**.

MESURES D'ENGAGEMENT DU GOUVERNEMENT A LA TRANSFORMATION



- **De l'installation de quatre Zones Agroindustrielles (ZAI) dédiées au développement de la transformation locale de l'anacarde dans le cadre du Projet de Promotion de la Compétitivité de la chaîne de valeur de l'Anacarde, mis en œuvre par le Conseil du Coton et de l'Anacarde : dans les villes de Korhogo, Bondoukou, Séguéla et Bouaké pour 200 000 tonnes de capacité supplémentaire prévue.**

Les travaux ont été officiellement lancés sur deux sites le 25 février 2021 à Bondoukou et le 20 mai 2021 à Korhogo. **Les taux d'avancements des travaux prévus s'achever dans le deuxième trimestre de 2022.**

- **De l'opérationnalisation du Centre d'Innovations et de Technologies de l'Anacarde de Yamoussoukro (CITA).**
- **Bâti sur un espace de 4 hectares, le CITA a déjà réalisé une vingtaine de sessions de formation, dix-huit missions d'assistance technique et a abrité plusieurs rencontres techniques.**

- **De la promotion des investissements en Côte d'Ivoire et l'appui au développement du commerce des amandes de cajou ivoiriennes :**

Le Conseil du Coton et de l'Anacarde a engagé un programme de certification pays selon les standards de la loi Américaine sur la sécurité sanitaire des aliments FSMA (Food Safety Modernization Act).



- ❑ **Le renforcement du dispositif** de suivi et de contrôle de la commercialisation, notamment au niveau du contrôle de la qualité de la noix de cajou brute;
- ❑ **Le renforcement du dispositif** du conseil agricole dédié;
- ❑ **La poursuite des travaux** pour la mise en place de l'interprofession de la filière anacarde;
- ❑ **La poursuite de la mise** en œuvre des projets de recherche dans le cadre général du PNRA;
- ❑ **La consolidation de l'activité** des pépiniéristes agréés;
- ❑ **Le traitement des exploitations** infestées et la lutte intégrée et durable contre les maladies et les ravageurs de l'anacardier;
- ❑ **La contribution à l'amélioration** des conditions de vie en milieu rural;
- ❑ **La poursuite des travaux** de réhabilitation des routes rurales



Le Conseil de Régulation, de Suivi et de Développement des Filières Coton et Anacarde

**MERCI DE VOTRE AIMABLE
ATTENTION**